

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Opportunités Sélection Structures
Nom de l'initiateur du produit : Auris Gestion (la « Société de Gestion »)
ISIN : FR0013529393
Site web : www.aurisgestion.com
Appelez le +33 (0)1 42 25 83 40 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Auris Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Auris Gestion est agréée en France sous le numéro GP-0400069 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'information clés : 26 août 2024.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE

Le produit est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français et relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV).

DURÉE

La durée du produit est de 99 ans à compter de sa constitution.

OBJECTIFS

Le produit a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée (supérieure à cinq ans), une performance annualisée nette de frais de gestion de 4,5%. Cet objectif est fondé sur des hypothèses de marché retenues par la Société de Gestion ; il ne constitue, en aucun cas, une garantie de rendement ou de performance. Le produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Le produit n'est pas géré en référence à un indice.

La stratégie d'investissement du produit est discrétionnaire ; elle consiste à investir, dans le respect des règles de composition de l'actif et de division des risques propres aux OPCVM, dans :

- des comptes à terme.
- des produits structurés de taux et/ou crédit (quel que soit le support, dont des CLN ou encore des EMTN).
- des produits structurés actions (quel que soit le support).
- des parts ou actions (i) d'OPC de classification « monétaire à valeur liquidative constante de dette publique », « monétaire à valeur liquidative à faible volatilité », « monétaire court terme à valeur liquidative variable », « monétaire standard à valeur liquidative variable » (ou relevant de toute classification équivalente), (ii) d'OPC de classification « obligations et autres titres de créance libellés en euro » (ou relevant de toute classification équivalente), d'OPC de classification « actions françaises », « actions de pays de la zone euro », « actions des pays de l'Union européenne », « actions internationales » (ou relevant de toute classification équivalente) ou (iii) d'OPC dits de « performance absolue ».
- des actions en direct issues de la réalisation des produits structurés traités.

Les instruments financiers utilisés seront des instruments libellés en euro, en dollar, en franc suisse, livre sterling et yen. A titre indicatif, l'allocation cible du produit pourrait être synthétisée de la manière suivante :

- Actions issues de la réalisation des produits structurés actions : 10,00%.
- OPC de droit français et de classification AMF « monétaire à valeur liquidative constante de dette publique », « monétaire à valeur liquidative à faible volatilité », « monétaire court terme à valeur liquidative variable » ou « monétaire standard à valeur liquidative variable » : 10,00%.
- OPC obligataires de classification « obligations et autres titres de créance libellés en euro » (stratégie obligataire short duration) : 10%.
- OPC dits de « performance absolue » : 10%.
- Produits Structurés Actions : 30,00%.
- Produits Structurés de Crédit : 30,00%. Cette allocation cible étant communiquée à titre indicatif, elle pourra, varier en fonction des conditions de marché et des opportunités susceptibles de s'offrir au gérant.

Le produit s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

Jusqu'à 100% de l'actif net en produits structurés liés aux marchés des actions, du crédit et/ou des taux : il s'agira, plus précisément, d'EMTN, BMTN, certificats, obligations ou autres titres de créance structurés, pouvant être émis (i) par des établissements bancaires de notation « Investment Grade » (au moins égale à BBB- sur l'échelle Standard & Poor's ou équivalente selon Fitch Ratings, Moody's ou la propre analyse de la Société de Gestion) ou (ii) par des véhicules d'émission adossés à de tels établissements ou créés à leur initiative (« Special Purpose Vehicles »).

Ces produits structurés pourront être :

- des produits callable/puttable,
- des produits (i) à capital non garanti, (ii) à capital partiellement garanti ou (iii) à capital entièrement garanti,
- des produits pouvant avoir un profil de rendement simple et symétrique (produits structurés dits « linéaires ») ou un profil de rendement asymétrique (produits structurés dits « non linéaires »),
- des produits (i) à coupon garanti, (ii) à coupon partiellement garanti ou (iii) à coupon non garanti.
- Jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'autres OPC, dont 25% (maximum) en OPC de performance absolue et 25% (maximum) en OPC actions ;
- Jusqu'à 100% de l'actif net sous la forme de dépôts ;
- Jusqu'à 100% de l'actif net en actions ;
- Exposition au risque de change à hauteur de 100% de l'actif net ;
- Exposition aux pays émergents limitée à 10% de l'actif net ;
- Intervention sur les instruments financiers à terme (fermes ou conditionnels) listés sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger, ou négociés de gré à gré : dans la limite d'une fois l'actif net et dans un seul but de couverture des risques taux, crédit et actions. Il est, néanmoins, précisé qu'aucune couverture systématique ne sera appliquée sur les risques précités.

Risque global : Le risque global est calculé selon la méthode du calcul de la VaR absolue. La VaR absolue permet de mesurer la perte potentielle maximale d'un portefeuille d'actifs financiers sur un horizon de 20 jours ouvrables avec un seuil de confiance à 99%. La limite de VaR absolue ex ante (99%, 20 jours) est de 20%. Cependant, la VaR étant un outil statistique de mesure de risque, elle ne permet, en aucun cas, de garantir une protection du capital investi ou un niveau de performance minimum.

Le produit est géré activement.

Affectation des revenus : La classe R capitalise ses résultats.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit s'adresse à tous souscripteurs : personnes physiques ou personnes morales (entreprises, associations, institutionnels), qui recherchent un placement d'une durée supérieure à 5 ans, qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Ce produit ne peut bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

AUTRES INFORMATIONS

Le Dépositaire est CACEIS Bank.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la Société de Gestion, 153 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, par mail contact@aurisgestion.com ou sur le site internet www.aurisgestion.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.aurisgestion.com/fonds.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les scénarios de performance présentés ci-dessous sont les résultats de simulations à partir des investissements sous-jacents du produit. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : Exemple d'investissement		5 ans EUR 10 000	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 5 190 -48.1%	EUR 3 650 -18.2%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 8 870 -11.3%	EUR 7 300 -6.1%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 10 100 1.0%	EUR 9 810 -0.4%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 11 500 15.0%	EUR 13 160 5.6%

Que se passe-t-il si Auris Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis.

Investissement de EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	EUR 820	EUR 3 726
Incidence des coûts annuels (*)	8.2%	6.6%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6.2% avant déduction des coûts et de -0.4% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	N/A
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	5.50% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	EUR 550
Coûts de transaction	0.70% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 70
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission de performance ne s'applique à ce produit.	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années.

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées cinq jours ouvrés avant le jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12 heures (J-5) auprès du dépositaire CACEIS BANK (12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex), à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier officiel : EURONEXT). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture du jour (J) et communiquée en J+1. Elles sont réglées le cinquième jour de bourse ouvré suivant (c'est-à-dire en J+5).

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès du produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS

Site web: www.aurisgestion.com

contact@aurisgestion.com

Ou en cas de désaccord persistant, le client pourra prendre contact avec le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 02. Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur www.amf-france.org rubrique « Médiateur ».

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

D'autres documents d'information du produit sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la Société de Gestion Auris Gestion, 153 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, par mail contact@aurisgestion.com ou sur le site internet www.aurisgestion.com.

Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs.

Les détails de la politique de rémunération de la Société de Gestion sont disponibles sur le site internet www.aurisgestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.